

H06T/H10T

AU-2142.04.01 du 23/05/05

CERTIFICAT DE CONFORMITE

Nous, soussignés, MAN Camions & Bus S.A. représentant dûment accrédité de la Société MAN Nutzfahrzeuge Aktiengesellschaft Dachauer Strasse 667, Postfach 50 06 20 D-80996 MUNCHEN (Allemagne) constructeur, certifie :

QUE LE VEHICULE LIVRE :
En châssis cabine (Voir Nota 1)

(2) Dénomination :
(D1) Marque : MAN
(D2) Type : (H)
Variante : (06T-10T)
Versions : Cabine : (M - L - LX - XL - XX)
Empattements : (2 - 3)
Moteurs : (MR - NR - OR - PR - SR - TR)
(D3) Dénomination commerciale : TGA
(E) (3) N° d'identification ou n° d'ordre dans la série du type : WMA
(F1) Masse en charge maxi techniquement admissible (kg) : (18000 - 19000)
(F2) Masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat (PTAC) (kg) : (18000-19000)
(F3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTR) (kg) :
(40 000 - 44 000)
(J) Catégorie nationale : N3
(J1) Genre national : TRR
(K) Numéro de la réception par type : AU-2142.04.01
(P1) Cylindrée (cm3) : 10 518
(P2) Puissance nette maximale (kW) : (228 - 258 - 287 - 316)
(P3) Source d'énergie : G.O
(P6) Puissance administrative (CV) : 28
(S1) Nombre de places assises (y compris celle du conducteur) : (2, sur demande : 3)
(U1) Niveau sonore à l'arrêt dB(A) : 89
(U2) Régime de rotation du moteur lui correspondant (mn-1) : 1425
(V7)
(V9) Classe environnementale : moteurs MR - NR - OR - PR (8877*0127A) SR - TR (8877*0127B1).....

est entièrement conforme au type variante version dont le prototype a fait l'objet du procès verbal de réception ci-dessus ;
La réception de ce véhicule ne peut être interprétée comme une condition suffisante à l'octroi d'une autorisation de transport exceptionnel.
Cette dernière ne pouvant être donnée qu'aux seuls véhicules dont le poids excède les limites réglementaires, lorsqu'ils transportent des objets indivisibles ;
Ce véhicule peut circuler sous couvert de l'article R433-1 du Code de la Route dans les conditions ci-après pour les couples 19000/40000 et 19000/44000
Masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat : néant
Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat : (50000 - 52000 - 60000).....

sort de nos usines le :
pour être livré à :

FAIT A EVRY, LE

ATTESTATION D'EQUIPEMENT

Nous, soussignés, MAN Camions & Bus SA représentant dûment accrédité de la Société MAN Nutzfahrzeuge Aktiengesellschaft Dachauer Strasse 667, Postfach 50 06 20 D-80996 MUNCHEN (Allemagne) constructeur, certifions que le véhicule faisant l'objet du certificat de conformité ci-dessus sort de nos usines équipé :

- a) D'un système antipatinage de roues (ASR) (OUI - NON) OUI
b) D'un ralentisseur hydraulique (OUI - NON) OUI
si OUI poids de ce ralentisseur 100 kg
c) Véhicule équipé de pneumatiques (3) 315/80 R 22,5
d) Charges maximales techniquement admissibles (indiqué sur plaque constructeur) (2)
Essieu 1 / Essieu 2 8000/13000
e) Type de suspension :
(AV : mécanique - pneumatique) MECANIQUE
(AR : pneumatique au sens de l'annexe III de la directive 85/3/CEE.) PNEUMATIQUE
f) Véhicule livré avec chauffage autonome de série (OUI - NON) OUI

(2) Références communautaires de la directive 199/37/CE relative aux documents d'immatriculation.

(3) A compléter

NOTA 1 : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci dessus, il doit notamment être joint au présent certificat le Procès-Verbal de réception du type et :
- soit un certificat de carrossage conforme à l'annexe VII de l'arrêté ministériel du 19 juillet 1954 relatif à la réception des véhicules automobiles pour les camions, camionnettes et véhicules remorqués ou, pour les véhicules tracteurs routiers, une attestation de montage d'un dispositif d'attelage, conforme à l'annexe X de l'arrêté ministériel du 19 juillet 1954 relatif à la réception des véhicules automobiles et répondant aux dispositions du paragraphe A de cette annexe;
- soit un certificat de conformité complémentaire accompagné du procès-verbal de réception complémentaire;
- soit un procès-verbal de réception à titre isolé.

MAN Camions & Bus SA

Tel. 01 69 47 16 00 Fax 01 60 78 75 34

A de Protopopoff